

COMMERCE CANADA-BRÉSIL

Historique

Les relations commerciales entre le Canada et le Brésil sont régies par un accord bilatéral d'échange signé en 1941 et par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, dont les deux pays sont membres fondateurs. En outre, le Canada a étendu au Brésil les dispositions du Système généralisé de préférences (introduit le 1^{er} juillet 1974) qui prévoit la réduction des droits applicables à la plupart des produits importés de pays en développement.

En 1976, les deux gouvernements ont créé une Commission économique mixte, qui a reçu pour mandat de passer en revue les relations commerciales et économiques en vue de recenser les possibilités d'accroissement des échanges commerciaux et industriels. La CEM s'est réunie à trois reprises, la dernière fois en juin 1980.

Lorsqu'ils se sont réunis en 1978, les membres de la CEM ont convenu que les représentants des deux gouvernements devraient déterminer ensemble s'il existait une base suffisante pour permettre l'établissement et l'application d'un programme de travail destiné à exploiter les possibilités commerciales, notamment au niveau des échanges, des entreprises mixtes, des transferts de technologie et des investissements. Les représentants se sont rencontrés à Brasilia en mai dernier pour amorcer le processus. La CEM a décidé que ce travail devrait se poursuivre sous l'égide d'un groupe de travail permanent sur la coopération industrielle.

Commerce bilatéral

Favorable au Brésil jusqu'en 1968, la balance des échanges penche maintenant fortement en faveur du Canada.